

Pôle 1^{er} Degré / bureau coordination paye

OBJET : Congé bonifié - Année 2021-2022

Affaire suivie par Magali BOREL
Tél : 04 90 27 76 21
Mél : magali.borel@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4
Accès personnels à mobilité réduite :
26 rue ND des sept douleurs

Référence : BA 908 du 15/11/2021

Les enseignants du 1^{er} degré intéressés remplissant les conditions pour prétendre au congé bonifié sont invités à se référer au BA 908 du 15/11/2021 et à faire parvenir au Pôle 1er degré, bureau de la coordination paye par la voie hiérarchique **au plus tard le mercredi 1^{er} décembre 2021 délai de rigueur** les annexes 1 (demande de congé bonifié) et 2 (fiche de recensement) accompagnées des pièces justificatives correspondant à leur situation.

Une copie de ce dossier complet doit également être transmise au Pôle Académique de Frais de Déplacement (PAFD) – DSDEN04